

ACTION URGENTE

160 FAMILLES ONT UNE SEMAINE POUR PARTIR

Deux villages de Phnom Penh, la capitale cambodgienne, ont reçu une notification officielle leur enjoignant de quitter leur domicile sous sept jours, en raison des travaux de réaménagement entrepris sur le site où ils habitent par une société privée à des fins touristiques et commerciales. Environ 160 familles ont été sommées de partir sans qu'il leur soit proposé de solution adéquate de relogement ni de compensation équitable et juste.

Le 10 août 2009, le Village 2 et le Village 4, situés au bord du lac Boeung Kak, dans le centre de Phnom Penh, ont reçu une notification officielle signée par le gouverneur du district de Daun Penh leur laissant sept jours pour démonter leurs maisons. Cette notification propose trois solutions aux personnes concernées : l'équivalent de 5 600 euros de compensation auxquels s'ajouteraient deux millions de riels (environ 340 euros) pour couvrir le coût du démantèlement des logements, un appartement sur un site de réinstallation situé à quelque 20 kilomètres de là et deux millions de riels, ou un nouveau logement sur le site mais avec un déplacement temporaire. La proposition de relogement sur le site est appréciable car elle prouve que les autorités explorent d'autres voies que l'expulsion. C'est également l'option à laquelle la plupart des 160 familles sont le plus favorables. Cependant, d'après la notification, celles-ci doivent quand même démonter leurs maisons sous sept jours et accepter d'être relogées pour une durée indéterminée sur un site éloigné de leur lieu de travail et des écoles, sans pour autant avoir la garantie officielle qu'elles pourront revenir afin d'obtenir une propriété à Boeung Kak. De plus, les abris, l'approvisionnement en eau salubre, les installations sanitaires et les services de santé font défaut sur le site de réinstallation.

Environ 4 200 familles vivant à proximité du lac Boeung Kak dans le centre de Phnom Penh sont concernées par les travaux de réaménagement, qui résultent d'un accord conclu en 2007 entre la municipalité et une société privée. Cette société a commencé à combler le lac avec du sable en août 2008 en vue des constructions.

Cet accord a été conclu sans consultation préalable des familles concernées qui, depuis qu'elles en ont été informées, ont à plusieurs reprises manifesté contre ce projet et fait part de leurs inquiétudes à ce sujet. Au moins deux villageois ont été arrêtés en raison de ces manifestations pacifiques. Les employés de la société et les forces de sécurité ont intimidé et harcelé de nombreux autres habitants, tandis que l'élévation du niveau des eaux liée au déversement de sable dans le lac a inondé et détruit de nombreux logements près de la rive, forçant des personnes à partir.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais, en khmer ou dans votre propre langue) :

- ✓ exhortez les autorités à mettre immédiatement un terme à tout projet d'expulsion forcée des familles vivant dans les Villages 2 et 4 de Boeung Kak ;
- ✓ demandez-leur instamment de réexaminer leur décision de déplacer ces habitants vers un site de réinstallation à Damnak Trayoeung qui est dépourvu d'abris adaptés, d'eau, d'électricité, d'installations sanitaires et de système d'évacuation des eaux usées, où ils n'auraient pas accès aux services de santé et qui n'offre aucune perspective d'emploi ;
- ✓ priez les autorités de mener de véritables consultations autour des projets d'aménagement du site, notamment en précisant la durée du relogement temporaire et en garantissant l'obtention de titres de propriété à Boeung Kak ;
- ✓ enjoignez-leur de respecter les obligations qui incombent au Cambodge en vertu des traités internationaux relatifs aux droits humains interdisant les expulsions forcées et les atteintes aux droits humains qui y sont liées.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 24 SEPTEMBRE 2009 À :

Gouverneur de Phnom Penh :

Keo Chuktema

Governor

Phnom Penh Municipality

69 Blvd. Preah Monivong

Phnom Penh, Cambodge

Fax : + 855 23 526101

Courriers électroniques : phnompenh@phnompenh.gov.kh

Formule d'appel : *Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,*

Vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur :

Sar Kheng

Deputy Prime Minister and Minister of Interior

75 Norodom Blvd. Khan Chamkarmon

Phnom Penh, Cambodge

Fax : + 855 23 212708

Courriers électroniques : moi@interior.gov.kh

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Cambodge dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

160 FAMILLES ONT UNE SEMAINE POUR PARTIR

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Par « *expulsion forcée* », on entend une expulsion menée sans préavis adéquat, sans consultation des personnes concernées, sans garanties juridiques et sans mesures de relogement dans des conditions satisfaisantes. Aux termes du droit international, notamment du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), le Cambodge est tenu de ne procéder à aucune expulsion forcée et de protéger la population contre ce type d'atteinte.

En février 2007, la municipalité de Phnom Penh a accordé à un promoteur privé, Shukaku Inc., pour environ 55 millions d'euros, un bail de quatre-vingt-dix-neuf ans couvrant 133 hectares de terrain dont font partie le lac Boeung Kak et les terres qui l'entourent. Le président de cette société est Lao Meng Khin, un sénateur du Parti du peuple cambodgien (qui est au pouvoir).

Selon des informations officielles, Shukaku va combler 90 % du lac et transformer le site en « *un lieu agréable de commerces et de services destiné aux touristes nationaux et étrangers* ». Depuis que la société a commencé à remplir le lac le 26 août 2008, les inondations ont augmenté et entraîné la destruction de certains logements. Des centaines de familles ont été forcées de quitter leurs habitations inondées qui menaçaient de s'effondrer. En août 2009, environ un tiers du lac avait été comblé.

Cet aménagement pourrait entraîner l'expulsion d'environ 4 200 familles au total, alors que les revendications d'une grande partie d'entre elles reposent sur des bases solides selon la loi cambodgienne de 2001 relative à la propriété foncière.

AU 217/09, ASA 23/017/09, 13 août 2009

